



*Président* : M. INSANALLY  
(Guyana)

*La séance est ouverte à 10 h 35.*

**Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :  
L'Assemblée commencera par entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

*M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Chypre, S. E. M. Glafcos Clerides, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Clerides** (*interprétation de l'anglais*) :  
Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ce n'est pas seulement un hommage rendu à votre longue expérience et à vos qualités de diplomate chevronné, mais c'est aussi la preuve de l'estime dont votre pays, le Guyana, jouit à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que, sous votre conduite éclairée, les travaux de la présente session de l'Assemblée générale constitueront une étape dans la nouvelle situation internationale et qu'ils nous permettront de mieux relever les défis à la paix, à la démocratie et au progrès.

Je voudrais aussi rendre un chaleureux hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le courageux leadership dont il a fait preuve à propos de questions internationales vitales et pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation, qui fournit matière à réflexion et souligne divers domaines importants d'activité qu'il conviendra d'examiner en profondeur au cours de ce débat.

Puis-je rappeler aux membres que, depuis son accès au statut d'Etat indépendant après tant d'années de domination coloniale jusqu'à son admission à l'Organisation des Nations Unies en 1960, Chypre a scrupuleusement placé les principes de la Charte des Nations Unies au centre de sa politique étrangère, et dans la mesure de ses possibilités, elle s'est efforcée d'appuyer l'Organisation par tous les moyens.

Très franchement si notre politique étrangère est ainsi orientée, c'est à la fois parce qu'elle est conforme à nos principes et qu'elle répond à nos intérêts. Nous avons toujours estimé que l'Organisation des Nations Unies offrait à l'humanité le meilleur espoir de voir s'instaurer un ordre international, même si nous étions parfaitement conscients qu'il était possible de ne pas y adhérer et que l'efficacité de l'organisation mondiale était limitée du fait de l'existence des blocs militaires. Notre propre intérêt en tant que pays petit et militairement faible nous a fait comprendre que la protection de l'organisation mondiale nous était nécessaire et, en tant que pays en développement, que nous pouvions bénéficier de l'aide et du savoir-faire de la technique multilatérale.

L'excellent rapport du Secrétaire général montre qu'en cette période de l'après-guerre froide l'Organisation des Nations Unies est à une croisée des chemins. Il y a quelques années, face à l'affrontement Est-Ouest et à la

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.16  
26 octobre 1993

FRANCAIS

perpétuelle accumulation d'armes nucléaires, nous nous interrogeons avec angoisse sur l'avenir de notre civilisation dans les instances internationales. La fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives de changements positifs en politique internationale. De nouvelles chances s'offrent aussi à nous de mener une action concertée et de répondre globalement aux problèmes que nous rencontrons.

Dans certaines régions du monde, les anciens régimes se sont effondrés et un mouvement vers des sociétés pluralistes et l'économie de marché se fait sentir. Cependant, la liberté nouvellement conquise a ravivé de vieilles querelles. Ce n'est pas un phénomène étrange, car, comme l'a dit l'éminent et regretté Premier Ministre indien que fut M. Nehru, le chemin menant à la liberté n'est pas facile. Les événements mondiaux montrent clairement que, à moins que la communauté internationale adopte une approche plus unie dans la perception des problèmes auxquels elle est confrontée et qu'elle encourage la recherche des solutions nécessaires, les violations des droits de l'homme, l'insécurité croissante, la faim et les souffrances engendreront une situation explosive qui n'épargnera personne; nous prenons peu à peu conscience de la complexité et de l'ampleur que prennent dans un monde interdépendant les questions même mineures.

Le monde est rempli de problèmes et de possibilités. Notre responsabilité à tous est de renforcer notre organisation mondiale afin de mieux régler ces problèmes et d'accroître les espoirs de paix, de prospérité et de démocratie de l'humanité. Ces espoirs ne peuvent être réalisés qu'en rendant l'ONU plus efficace grâce à l'application de ses propres résolutions et des dispositions obligatoires de la Charte.

L'Assemblée générale, qui se fonde sur le principe de l'égalité souveraine, a beaucoup à offrir et doit continuer de jouer le rôle important que lui confère la Charte.

Aujourd'hui, cependant, le programme de travail du Conseil de sécurité a considérablement augmenté. Comme le prévoit la Charte, il est en mesure de prendre des décisions et d'agir. Actuellement il est apte à agir plus efficacement dans les domaines cruciaux de la paix et de la sécurité internationales. Il apparaît clairement que le Conseil de sécurité peut aujourd'hui jouer un rôle beaucoup plus important que par le passé. Il s'agit là d'une évolution positive, et dans le contexte de ce rôle élargi, l'examen de sa composition s'impose pour refléter les réalités du monde actuel.

Cependant, le Conseil de sécurité, organe suprême de l'Organisation des Nations Unies, ne peut être efficace que s'il agit avec détermination. L'expérience a montré que chaque fois que la communauté internationale fait preuve de

détermination pour faire respecter les principes des instruments internationaux et appliquer sans réserve leurs dispositions, des progrès sont réalisés. Mais chaque fois que l'unité fait défaut ou que les intérêts des nations prennent le pas sur les principes universels et la primauté du droit, les problèmes subsistent et la paix ne peut être réalisée.

Je voudrais faire remarquer que le fossé qui existe entre le droit international et la pratique - le non-respect du droit international et des droits de l'homme ou le respect de ceux-ci dans certaines situations alors que dans d'autres on tolère leur violation - doit être comblé, particulièrement dans le nouvel ordre mondial auquel nous aspirons tous.

Aujourd'hui, alors que l'économie joue un rôle de plus en plus important, l'ONU, par le biais du Secrétariat, du Programme des Nations Unies pour le développement et des diverses institutions spécialisées, met en oeuvre des activités complexes pour améliorer les conditions et le bien-être économique des peuples partout dans le monde. Ces activités sont présentées dans le rapport du Secrétaire général, et afin d'être bref je ne les commenterai, si ce n'est pour déclarer que nous reconnaissons pleinement leur importance et que nous les appuyons. Nous attendons de recevoir plus tard au cours de la présente session l'agenda pour le développement du Secrétaire général expliquant son approche intégrée à l'égard des questions liées au développement, complément approprié à son "Agenda pour la paix", document novateur en matière de paix et de sécurité.

Etant donné notre philosophie d'ensemble, que je viens d'exposer, nous accordons une grande importance au fonctionnement efficace du principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies, la Cour internationale de Justice. L'élargissement de sa juridiction dans les cas litigieux est encourageant, et nous accordons aussi une grande importance à la possibilité de préciser des points juridiques, dans des cas de litige politique grâce à des avis consultatifs. La Cour internationale de Justice fait en effet partie intégrante des efforts de paix que déploie l'ONU, et nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général pour qu'il soit autorisé à obtenir l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, car nous y voyons un élément important de l'appareil de maintien de la paix de l'ONU dans son ensemble.

Le rôle du Secrétariat au sein d'une Organisation des Nations Unies améliorée et plus efficace est indiscutable, et nous rendons hommage aux nombreux fonctionnaires internationaux, hommes et femmes, dont la compétence et le dévouement permettent à l'Organisation de satisfaire les exigences croissantes auxquelles elle doit aujourd'hui faire face. Le Secrétaire général a déjà beaucoup accompli en vue de rationaliser et d'épurer les activités du Secrétariat ainsi

que pour mettre sur pied le cas échéant un mécanisme d'inspection et d'enquête efficace. Notre appui lui est acquis pour toute mesure supplémentaire qu'il jugerait nécessaire de prendre afin de s'acquitter de cette tâche herculéenne. Comme d'autres, nous reconnaissons la nécessité indubitable d'assurer une base financière suffisante à l'Organisation et de faire en sorte que les contributions obligatoires soient versées promptement et intégralement par les Etats Membres, tant pour le budget ordinaire que pour le maintien de la paix. Les contributions volontaires doivent, bien entendu, être encouragées si l'on veut mener à bien les tâches existantes, et je tiens à rappeler que Chypre, en plus de jouer dans tous les cas le rôle modeste que lui permettent ses moyens, a aussi contribué régulièrement au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'expérience passée et actuelle dans toutes les régions du monde démontre que la protection et la promotion des droits de l'homme sont des éléments indispensables pour assurer la stabilité d'un ordre mondial. Au fil des ans, l'Organisation des Nations Unies a joué le rôle qui lui revenait pour affirmer l'égalité des hommes, qui se trouve au coeur même de tous les droits, et pour combler le fossé qui sépare les races, les ethnies, les cultures, les disparités socio-économiques et les philosophies politiques. La démocratie et les droits de l'homme sont deux des principes les plus sacrés de la Charte des Nations Unies et ils ont toujours été à l'ordre du jour des conférences des Nations Unies.

La démocratie est le seul système de gouvernement qui puisse garantir la liberté des peuples, le respect des droits de l'homme et la qualité de vie. Il est de notre devoir de rester vigilant et de continuer de chercher les moyens qui nous permettront d'utiliser les nouvelles occasions qu'offre l'évolution de la situation mondiale pour assurer la promotion de la paix internationale et de la primauté du droit et la protection des droits de l'homme.

La communauté mondiale doit catégoriquement s'opposer au nationalisme chauvin, s'ériger fermement contre les politiques de "nettoyage ethnique" et continuer sans équivoque de déployer tous les efforts nécessaires pour parvenir à un démantèlement complet du système social injuste et inhumain, qui se fonde sur la ségrégation politique ethnique, ainsi qu'au développement et à la consolidation d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

La promotion réelle des droits de l'homme est liée incontestablement à la tendance qu'il y a dans le monde à se diriger vers la démocratisation. Chypre est l'un des premiers Etats à avoir adhéré aux traités pour la protection des droits de l'homme, tant à l'échelle mondiale, au sein de l'ONU, qu'à l'échelle régionale, essentiellement au sein du Conseil de l'Europe. Cette question nous touche de près étant donné

qu'une grande partie du problème qui se pose à Chypre à l'heure actuelle a trait précisément à la violation massive des droits de l'homme des personnes déplacées qui ont été expulsées par la force de leur foyer par les forces d'occupation turques. Leur foyer et leurs biens ont été usurpés par des colons amenés illégalement à Chypre de Turquie par l'agresseur en vue de changer la composition démographique de la population chypriote.

Toutes ces violations flagrantes des droits de l'homme ont été commises par la Turquie, Membre des Nations Unies, malgré les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité priant instamment tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République, d'éviter toute action susceptible de modifier la composition démographique de la population chypriote, d'assurer le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République ainsi que le retour, en toute sécurité, des réfugiés dans leur foyer.

Chypre est l'exemple de ce qui s'ensuit lorsque les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont bafouées par un de ses membres. En réalité, l'intransigeance de la partie turque, qui a mis en échec tout effort entrepris pour parvenir à une solution, s'explique par l'hésitation du Conseil de sécurité à prendre des mesures visant le respect de ses résolutions. Si l'on veut aboutir, dans les plus brefs délais, à une solution viable et durable du problème chypriote et qu'un Etat fédéralement uni puisse s'établir, sur le territoire duquel ne se trouveraient ni colons ni troupes d'occupation, l'action concertée de l'ensemble de la communauté internationale s'impose.

L'intransigeance de la Turquie ne s'exprime pas seulement à l'égard du problème chypriote. L'intransigeance turque s'étend à des questions d'ordre purement humanitaire, telle que la coopération en ce qui concerne le sort des personnes disparues et l'application du troisième accord de Vienne relatifs aux personnes enclavées dans des zones occupées.

Je tiens à exprimer mes remerciements à l'Assemblée générale, au Secrétaire général et au Conseil de sécurité pour le soutien qu'ils ont apporté à Chypre. Nous considérons comme étant de bon augure pour une action résolue la déclaration faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil de sécurité sur Chypre ainsi que la réponse positive du Conseil de sécurité, selon laquelle, à moins que des progrès ne soient réalisés en ce qui concerne le problème chypriote, il priera le Secrétaire général d'envisager les divers moyens d'assurer le respect des nombreuses résolutions de l'ONU relatives à Chypre.

Nous avons eu l'occasion, par le passé, d'exprimer notre appui aux propositions constructives du Secrétaire général, qui visent à améliorer le potentiel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies face aux demandes croissantes dont elles font l'objet, notamment la formation du personnel, le renforcement du Département des opérations de maintien de la paix et l'affectation d'équipement et de personnel appropriés susceptibles d'être utilisés par l'ONU. Nous sommes encouragés par les progrès accomplis dans tous ces domaines et par la création d'un Fonds de réserve pour des opérations de maintien de la paix, mais, face aux demandes sans cesse croissantes et à l'aggravation des problèmes financiers qui en découlent, l'autosatisfaction n'est pas de mise, et nous devrions tous continuer à faire de notre mieux pour aider l'Organisation à s'acquitter de cette lourde responsabilité.

En ce qui concerne le maintien de la paix, il a été dit - non sans raison - que l'Organisation des Nations Unies devait éviter une participation illimitée aux opérations de maintien de la paix. On a toujours montré Chypre comme l'exemple de ce qui résultait d'une participation trop longue des forces de maintien de la paix des Nations Unies. La leçon plus vaste à tirer de la participation de l'ONU au maintien et au rétablissement de la paix à Chypre est que, tant que les parties intéressées ne sont pas disposées à se conformer aux ordres de la communauté internationale, tels qu'ils figurent dans les résolutions contraignantes adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, et tant que les membres de la communauté internationale, et plus particulièrement les membres permanents du Conseil de sécurité, ne sont pas désireux ou en mesure d'agir résolument afin d'assurer la mise en oeuvre des résolutions en faveur desquelles ils ont voté, le rétablissement de la paix traînera derrière le maintien de la paix, ce qui se traduira par la prolongation indéfinie du problème et des opérations de maintien de la paix concernées. Il s'agit là, manifestement, d'une situation insatisfaisante tant pour le Gouvernement que pour le pays directement concernés; elle est également insatisfaisante pour les pays qui contribuent au financement des opérations de maintien de la paix et, bien entendu, pour l'Organisation des Nations Unies. A mon avis, la réponse consiste, non pas à renoncer à l'effort de maintien de la paix et, partant, à toute responsabilité, en laissant les faibles à la merci des forts et en ruinant les efforts entrepris de longue date pour régler le problème, mais à continuer résolument sur la voie du maintien effectif de la paix, grâce à la mise en oeuvre, par tous les moyens possibles, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de façon à parvenir à une solution conforme à la Charte et aux résolutions de l'ONU. Chypre constitue en effet un cas-test, non pas, cependant, pour ce qui est du maintien de la paix, mais plutôt pour ce qui est de l'efficacité de l'Organisation dans le domaine du rétablissement de la paix.

Si j'ai longuement fait part de nos vues concernant l'"Agenda pour la paix", c'est non seulement parce que ce document revêt beaucoup d'importance, mais aussi parce que Chypre est en soi une étude de cas de la plupart des questions qu'elle soulève. Je m'abstiendrai de commenter la longue litanie des problèmes internationaux figurant dans le rapport de cette année, vis-à-vis desquels l'Organisation est activement engagée et qui touchent les cinq continents. Chacun de ces problèmes a une complexité et des caractéristiques qui lui sont propres. Ils donnent la mesure des immenses attentes placées dans l'Organisation, l'écrasant fardeau de responsabilités pour le Secrétaire général, et le respect et l'admiration qu'il mérite pour la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités. Ainsi qu'il le souligne à juste titre :

"La diversité des problèmes auxquels l'Organisation est confrontée est à l'image même du monde. Que l'on attende de nous des succès, cela n'a rien d'étonnant. Mais que l'on comprenne aussi les échecs que nous pouvons subir." (*A/48/1, par. 512*)

Si au cours de ces dernières années le monde a vu apparaître de nouvelles zones de tensions et de conflit du fait de la libération des forces destructrices et centrifuges d'un nationalisme exacerbé et de luttes ethniques, de notables succès ont été remportés grâce au règlement de plusieurs problèmes régionaux et au retrait des forces étrangères à la suite de la disparition des antagonismes liés à la guerre froide. Nous avons assisté au triomphe de la démocratie dans de nombreuses régions du monde et à la naissance d'économies de marché. Plus concrètement, il y a eu l'effondrement du mur de Berlin et la réunification historique de l'Allemagne; des progrès significatifs ont été accomplis vers la disparition de l'odieuse pratique de l'apartheid en Afrique du Sud; et, pas plus tard que le mois dernier, l'accord historique entre Israël et l'OLP a été signé à la Maison Blanche, inaugurant ainsi une ère nouvelle au Moyen-Orient. Ces trois situations semblaient présenter des problèmes insurmontables liés à des conflits sans fin et apparemment insolubles. Pourtant, grâce à l'intuition et à l'imagination de quelques-uns, la volonté politique de trouver des solutions s'est fait jour.

Par contre, le problème que connaît mon pays depuis tant d'années reste sans solution, malgré les résolutions adoptées à l'unanimité par l'ONU et la procédure mutuellement acceptable des bons offices du Secrétaire général de l'Organisation. A notre avis, le problème peut et doit être réglé, même si les efforts déployés depuis tant d'années n'ont donné aucun résultat du fait de l'intransigeance turque appuyée par le pouvoir militaire turc.

Nous restons attachés à une solution pacifique reposant sur les résolutions de l'ONU et les accords de haut niveau.

Ainsi qu'il ressort clairement des rapports successifs du Secrétaire général, nous avons coopéré avec lui, en toute sincérité, dans le cadre de ses bons offices, à la recherche d'un règlement global, et nous avons répondu positivement à sa proposition visant l'adoption, en tant que première étape, de mesures de confiance, et en particulier le placement de Famagusta et l'ouverture de l'aéroport de Nicosie sous administration de l'ONU.

En 1945, les pères fondateurs ont signé la Charte de San Francisco, au lendemain d'une guerre dévastatrice, leur vision étant de jeter les bases d'un monde meilleur et plus pacifique. A l'approche de son cinquantième anniversaire, tournant décisif de son histoire, l'Organisation des Nations Unies est de nouveau confrontée à un défi majeur, dans une atmosphère internationale en mutation rapide. Les peuples et les nations du monde placent de grands espoirs dans la capacité de l'Organisation de réagir aux nouveaux appels en faveur d'une alliance universelle pour la paix et la justice; pour la démocratie, le développement et un ordre juridique international. En même temps, le phénomène inquiétant que sont les luttes ethniques, le nationalisme destructeur, la pauvreté rampante et l'injustice sociale portent préjudice au rôle crucial de l'Organisation qui est de s'opposer à l'aggression et de maintenir la paix internationale, et font ainsi naître de nouveaux défis.

Au moment où l'Organisation modifie ses structures pour relever ces défis plus efficacement, il est clair que, dans l'ensemble, la Charte a survécu à l'épreuve du temps. Comme nous approchons de la borne du cinquantième anniversaire de l'Organisation, nous devons convenir de n'épargner aucun effort pour la rendre plus efficace; d'autre part, nous ne devons pas la considérer comme un code de conduite internationale mais comme un modèle raisonnable et pratique de comportement international quotidien et d'éthique politique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de son allocution.

*M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Jelyu Jelev, Président de la République de Bulgarie**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Bulgarie.

*M. Jelyu Jelev, Président de la République de Bulgarie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Bulgarie, S. E. M. Jelyu Jelev, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Jelev** (*parle en bulgare; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste de responsabilité et vous souhaiter tout le succès possible.

Au nom de la délégation de la Bulgarie, je félicite les délégations des Etats qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies cette année - République tchèque, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Erythrée, Monaco et Andorre.

Il y a trois ans, dans cette même salle, j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant cette instance mondiale. J'ai transmis mon message au nom de la Bulgarie démocratique, un pays où les changements correspondent vraiment aux valeurs et idéaux qui unissent les nations dans l'organisation mondiale. Depuis - et bien entendu l'année dernière, alors que l'Assemblée était présidée par la Bulgarie - nous observons des tendances diverses et souvent contradictoires dans la vie internationale. Pour nous, les sentiments qui dominent sont la confiance et l'optimisme, tant des gouvernements que des pays, envers les Nations Unies en tant que porte-parole et garant de la volonté politique de la communauté mondiale eu égard à la paix et au développement démocratique durable. Nous avons été témoins d'un certain nombre d'exemples encourageants de cette tendance.

Les changements démocratiques en Europe de l'Est ont ajouté un élément de dynamisme à l'édification de l'unité européenne et de la société civile européenne, une société ouverte au reste du monde. D'importantes instances de la Communauté européenne, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, fournissent un cadre et une base pour l'unité et la sécurité naissantes de l'Europe. La Bulgarie a participé activement aux organisations européennes. Elle sera le premier pays de l'après-communisme à assumer la présidence du Comité des ministres de la plus ancienne organisation européenne - le Conseil de l'Europe. La Bulgarie coordonne également le groupe de coopération européenne de la mer Noire, qui rassemble les pays de la région.

Après le mur de Berlin, ce sont les murs de Jéricho qui se sont effondrés avec fracas. On a ainsi commencé à

démêler le noeud gordien au Moyen-Orient, où coexistent trois traditions culturelles et religieuses du monde. Nous nous félicitons également de l'évolution du processus démocratique en Afrique du Sud qui aboutira à une société unie et non raciale.

L'humanité a dit adieu aux armes chimiques et elle a réussi à convoquer des conférences mondiales sur des sujets qu'on croyait jusqu'ici résister au consensus, comme les droits de l'homme et la protection des victimes de la guerre.

Les changements démocratiques survenus en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique continuent d'être une condition importante pour le changement positif dans la vie internationale à la fin du XXe siècle. Nous comprenons l'attention accrue que porte la communauté mondiale aux tensions sociales et politiques à Moscou, autant que le large appui international pour les forces réformistes et démocratiques de Russie, appui qu'approuve sans réserve la Bulgarie. Les événements tragiques survenus à Moscou, auxquels nous avons assisté samedi et dimanche dernier, ont montré combien difficile et pénible peut s'avérer la transition des sociétés postcommunistes vers la démocratie et l'économie de marché, ainsi que les dangers et les risques que cette transition entraîne. L'ONU ne peut assumer un rôle indifférent et passif à l'égard des difficultés de la transition en cours. Si nous sommes réellement des "nations unies", nous devons accorder un appui moral, politique et financier à ces nations.

L'effondrement du régime totalitaire et la séparation de l'empire soviétique et du Traité de Varsovie a fait surgir un paradoxe inattendu : il y a moins de menaces à la paix mondiale mais, en même temps, moins de paix dans le monde et un accroissement des défis et des épreuves pour l'ONU.

Les conflits régionaux se sont avérés un problème clef pour les nouvelles démocraties. Pensons aux conséquences de l'échec de la communauté internationale dans son traitement de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Les enjeux sont toujours très élevés, mais ils le sont encore plus dans les Balkans, où les conflits menacent de déborder sur d'autres Etats et de les embraser.

La politique balkanique civilisée et de bon voisinage de la Bulgarie lui permet maintenant, tout comme dès le début de la crise yougoslave d'ailleurs, d'insister en faveur d'un jugement ferme et de mesures énergiques de la part de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général afin d'endiguer et d'arrêter la guerre barbare en Bosnie-Herzégovine et de prévenir l'éclatement d'autres conflits latents dans l'ex-Yougoslavie.

De récentes tentatives pour trouver des façons concertées de coordonner les efforts de maintien de la paix déployés par l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont été observées avec un vif intérêt en Bulgarie. Nous avons déjà exprimé notre appui envers l'engagement constructif du gouvernement du Président Clinton, et notamment le déploiement préventif en Macédoine d'un contingent militaire sous le drapeau de l'ONU.

La Bulgarie est opposée à la redélimitation des frontières et à l'acquisition de territoires par la force. Elle a constamment maintenu sa position en faveur d'une solution pacifique à la crise yougoslave.

En vertu de sa situation géopolitique, la Bulgarie a un rôle clef à jouer dans la mise en oeuvre des sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro. Nous partageons la plus longue frontière terrestre avec la Serbie et nous ne sommes pas impliqués, directement ou indirectement, dans les hostilités en cours dans l'ex-Yougoslavie. Sans la Bulgarie, les sanctions seront vouées à l'échec. Pleinement conscients de notre responsabilité, nous adhérons strictement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, malgré le grand sacrifice économique que cela nous impose. Par rapport à notre potentiel, les pertes sont effectivement énormes. L'embargo a fermé l'accès direct de la Bulgarie aux marchés d'Europe occidentale. Par conséquent, ses pertes en 1992 ont été estimées - avec l'aide experte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - à 943,6 millions de dollars. Il est prévu que la somme pour 1993 sera plusieurs fois plus élevée. L'effet des sanctions peut finir par contrecarrer et interrompre la réforme économique et mettre en danger le processus démocratique et la paix sociale en Bulgarie. En d'autres termes, le prix que paie la Bulgarie pour la paix et la sécurité dans les Balkans et en Europe peut se révéler fatal pour sa paix et sa stabilité intérieures. Les pertes directes dues aux sanctions prises contre l'ex-Yougoslavie, l'Iraq et la Libye correspondent à la moitié de la dette extérieure de la Bulgarie à l'égard des banques commerciales créancières et assombrissent ses perspectives de relance économique, de développement et d'intégration au sein de la communauté mondiale.

En tant qu'Etat Membre de l'ONU, la Bulgarie s'acquitte de bonne foi de ses obligations internationales et est convaincue que tout pays civilisé qui se préoccupe de la sécurité mondiale doit soutenir une cause commune, fut-ce au prix de sacrifices. Pourtant, n'est-il pas équitable pour un pays qui se trouve dans notre position de rechercher l'aide et la compréhension de l'organisation mondiale et de ses Etats Membres?

Il existe une nécessité urgente de mettre au point un mécanisme efficace d'attribution de compensations aux Etats Membres qui subissent des pertes par suite de la stricte mise en oeuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Les dispositions du Chapitre VII de la Charte sont tout aussi importantes et devraient être strictement appliquées. L'Article 50 de la Charte pourrait être appuyé par des accords pertinents prévoyant une aide concrète pour les Etats Membres affectés par des sanctions prises contre des pays tiers. Les formes de compensations pourraient comprendre, entre autres, des mesures de soutien à la situation économique du pays affecté telles que la conclusion d'accords stand-by avec le Fonds monétaire international (FMI), la mise en valeur d'une procédure de service et de règlement de la dette, le financement national et régional d'importants projets d'infrastructure en transport et communication - en ce qui nous concerne, de nouveaux ponts sur le Danube, un aéroport international, des axes routiers reliant la Bulgarie et la Grèce, ou la Bulgarie, la Macédoine et l'Albanie, tels les axes Salonique-Vidin et Sofia-Skopje-Tirana - l'accélération de la ratification de l'Accord d'association européenne entre la Bulgarie et la Communauté européenne et une adhésion à l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT).

La délégation bulgare présentera et défendra, à la présente Assemblée générale, des propositions relatives à certaines des questions ci-dessus. Nous comptons sur l'appui et la coopération des Etats Membres de l'Organisation à ce sujet.

Etant donné qu'aucune organisation internationale n'est actuellement en position de verser des compensations directes pour les pertes encourues par suite de l'imposition de sanctions économiques, les méthodes indirectes de compensation pourraient avoir une importance vitale.

Le problème des sanctions et des compensations internationales mérite une attention sérieuse. Il exige une analyse approfondie, car il concerne au premier chef divers Etats Membres de l'ONU. Le temps est venu d'examiner ces questions dans le cadre d'une instance spéciale, que la Bulgarie est prête à accueillir.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont constitué une partie très importante et très visible des travaux de l'organisation mondiale au cours de l'année écoulée. Je ne saurais trop souligner l'importance du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix", qui a mis en évidence le concept de gestion des crises au moyen de la diplomatie préventive. La Bulgarie a appuyé cette stratégie politique et a traduit ses paroles en actes en envoyant des Casques bleus au Cambodge.

Encore une fois, la communauté internationale semble s'être inadéquatement préparée à la mise sur pied de telles opérations. La question de la sécurité du personnel de l'ONU s'est avérée particulièrement sensible. La Bulgarie a perdu 10 volontaires au Cambodge, sans parler du coût de sa participation, qui n'a pas encore été pleinement évalué.

Une alerte rapide pour des conflits potentiels exige des mécanismes internationaux efficaces pour surveiller la situation des droits de l'homme, y compris celle des individus appartenant à des groupes minoritaires, car des conflits couvent partout où les droits de l'homme sont bafoués, partout où les valeurs universelles de la civilisation moderne cèdent le pas aux instincts de survie et où le pluralisme politique et la diversité des idées disparaissent au profit de l'intolérance, de la xénophobie, du racisme, de la violence et du sectarisme religieux et politiques. Le projet de création au sein du système des Nations Unies d'un poste de haut commissaire pour les droits de l'homme est l'expression d'un désir d'accroissement de la coopération internationale dans ce domaine. Nous sommes disposés à participer activement à la discussion à ce sujet.

Examinons maintenant le potentiel de l'ONU en matière de gestion des crises. Nombre de propositions sont prometteuses. Mais pour qu'elles se matérialisent, l'ONU doit être à la hauteur de son rôle coordonnateur, organisateur et mobilisateur dans la définition des moyens politiques et militaires pertinents. Ainsi, dans le cas de la crise yougoslave, les organisations de sécurité euro-atlantiques et européennes auraient pu assumer certaines de ses fonctions.

Voici un exemple : l'attitude de l'OTAN envers le conflit a été marquée par une évolution notable. En plus de constituer un important problème, la crise yougoslave a amené l'alliance à revoir ses priorités et ses objectifs.

La Bulgarie déclare ouvertement qu'elle est disposée à accroître sa coopération - y compris en tant que membre à part entière - avec l'OTAN et ses Etats membres. Nos bonnes relations bilatérales et notre bonne coopération en matière de sécurité avec la Turquie et la Grèce illustrent clairement notre démarche et nos intentions. Il serait bénéfique à la sécurité balkanique et européenne que ces relations puissent aboutir à une coopération entre alliés au sein de l'OTAN. La Bulgarie est prête et apte à assumer des responsabilités et à agir en tant que partenaire fiable.

La solution des grands problèmes sociaux et économiques mondiaux actuels exige de nouvelles démarches dans les travaux réalisés par les organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines. Il faut chercher de nouveaux moyens de faciliter l'accès à

l'assistance technique et aux technologies modernes. On a besoin d'initiatives audacieuses et pragmatiques dans des domaines tels que la libéralisation du commerce, l'avenir de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la dette extérieure, la migration de la main-d'oeuvre, le chômage, la sécurité de l'environnement et la prolifération de techniques qui ne nuisent pas à l'environnement. La République de Bulgarie est disposée à coopérer à tous les efforts mentionnés ci-dessus en tant que membre de différents organismes de l'ONU, y compris peut-être le Conseil économique et social.

Le renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la préparation de la Conférence d'examen prévue pour 1995 sont d'une importance capitale. La Bulgarie partage l'opinion selon laquelle le Traité de non-prolifération doit devenir universel et être prorogé pour une durée illimitée.

Les espoirs que nourrit la Bulgarie à l'égard du rôle et des fonctions futurs de l'Organisation des Nations Unies déterminent son attitude à l'égard de la réforme subie actuellement par l'organisation mondiale. Sur la base de ses 50 ans d'histoire, les Etats Membres doivent pouvoir déterminer les éléments de sa Charte et de sa structure qui ont besoin d'être réexaminés ainsi que les autres, lesquels sont universels et durables et dont la validité ne doit pas être remise en question. Bien entendu, de telles décisions ne peuvent être obtenues qu'à la suite d'un débat sérieux et par consensus au sein des Etats Membres, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité. Il est essentiel de maintenir le Conseil de sécurité en tant que mécanisme efficace de prise de décisions au cas où sa représentation serait élargie. Les pouvoirs et la responsabilité du Secrétaire général vont certainement changer du fait que ses efforts diplomatiques et de maintien de la paix prennent de plus en plus d'importance.

La délégation bulgare participe aux travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, auxquels elle apporte sa contribution en tant que membre actif de la communauté internationale. Conscients d'être parmi les supporters les plus sûrs de sa cause et de ses nobles missions, nous n'en sommes que plus attachés à défendre l'avenir de l'Organisation et à trouver une solution à ses problèmes.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Bulgarie de son allocution.

*M. Jelyu Jeleu, Président de la République de Bulgarie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

### **Allocution de Son Altesse Sérénissime le prince Hans-Adam II du Liechtenstein, chef d'Etat de la Principauté du Liechtenstein**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du chef d'Etat de la Principauté du Liechtenstein, Son Altesse Sérénissime le prince Hans-Adam II du Liechtenstein.

Son Altesse Sérénissime le prince Hans-Adam II du Liechtenstein, Chef d'Etat de la Principauté du Liechtenstein, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Chef d'Etat de la Principauté du Liechtenstein, Son Altesse Sérénissime le prince Hans-Adam II du Liechtenstein, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

### **Le prince Hans-Adam II du Liechtenstein**

(*interprétation de l'anglais*) :

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Nous sommes certains que votre expérience et vos qualités de diplomate contribueront au bon déroulement des travaux de cette noble instance. Ma délégation n'épargnera aucun effort pour vous aider à accomplir votre tâche. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, pour la façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours d'une période difficile.

Au cours des huit derniers mois, l'Organisation a accueilli en son sein six nouveaux Etats Membres : la Slovaquie, la République tchèque, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Monaco, l'Erythrée et Andorre, renforçant ainsi le caractère d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons assisté à des succès historiques dans le règlement de conflits régionaux. La signature d'un accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine est une percée unique qui conduira, nous l'espérons, à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Lorsque le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, a pris la parole dans cette salle le 24 septembre, il a souligné les progrès historiques réalisés sur la voie de la démocratie en Afrique du Sud. Nous avons grand espoir que la nouvelle Afrique du Sud jouera un rôle vital dans le développement du continent africain.

Mon pays a été admis à l'Organisation des Nations Unies le 18 septembre 1990 et, au cours de ces trois dernières années, il a essayé de maintenir une présence et une participation aussi actives que possible. Le Liechtenstein était en 1990 le 160e Membre de l'Organisation, laquelle en compte aujourd'hui 184. Cette augmentation considérable du nombre de Membres de l'Organisation montre clairement que les discussions qui se déroulent actuellement au sujet de la représentation équitable et de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité sont opportunes et nécessaires.

A notre avis, les priorités qui doivent présider à la réforme du Conseil de sécurité sont la cohésion et l'efficacité. Il est très important toutefois que les discussions sur les réformes incluent également la question des travaux du Conseil de sécurité, étant donné qu'un large appui à ses activités est une condition indispensable de sa légitimité, qui ne peut être garantie que par une transparence et une coopération accrues avec les autres Etats Membres. L'Article 23 de la Charte stipule que la participation au Conseil dépend en premier lieu de la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est évident que le second critère - une répartition géographique équitable - n'a pas reçu jusqu'à présent l'attention qu'il mérite. Compte tenu de l'importance évidente de la composition du Conseil de sécurité, nous estimons qu'il faut prendre le temps nécessaire pour procéder aux ajustements indispensables à la crédibilité de l'Organisation tout entière.

La nouvelle efficacité du Conseil de sécurité se manifeste, entre autres choses, par la récente augmentation considérable des missions de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Ces opérations sont suivies de très près par le public et sont souvent considérées comme caractérisant les activités d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Tout en estimant qu'il est important d'accorder plus d'attention à d'autres domaines, tels que celui du développement social, nous sommes conscients de l'impact que l'échec ou le succès des activités de maintien de la paix peut avoir sur la crédibilité de l'Organisation. A notre avis, l'ONU ne doit pas s'engager dans un nombre toujours croissant de missions de maintien de la paix partout dans le monde. Il faut donner un rôle plus important à la diplomatie préventive, qui peut être rempli par les organismes ou accords régionaux, tels que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les Etats participants estiment que la CSCE constitue un accord régional aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et que, en tant que tel, il établit un lien important entre la sécurité européenne et mondiale. Le Liechtenstein, en tant qu'Etat participant, estime que le renforcement de la coopération avec la CSCE est crucial; mon pays est favorable à l'idée d'octroyer le statut d'observateur à cet organisme et a appuyé la demande visant

à inscrire une question additionnelle à cet effet à l'ordre du jour de la quarante-huitième session.

La diplomatie préventive ne peut toutefois pas remplacer le maintien de la paix, et l'ONU doit rester aussi active que possible dans ce domaine. Il convient de souligner que l'infrastructure existant à New York n'est pas suffisante pour répondre au large éventail des tâches et qu'elle doit être améliorée d'urgence.

Les déplorables événements intervenus récemment ont montré clairement que la protection du personnel civil et militaire participant aux missions de maintien de la paix n'est pas suffisante. Nous nous félicitons donc vivement de l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour, proposée par la délégation de la Nouvelle-Zélande concernant la question de la responsabilité des attaques lancées contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé et mesures de nature à permettre que les responsables de ces attaques soient traduits en justice.

Compte tenu de la participation croissante de l'ONU dans des conflits complexes, le rôle de l'Organisation est devenu plus actif et plus complet. En conséquence, les équipes de secours risquent leur vie dans les efforts qu'elles font pour alléger les souffrances humaines. Ma délégation estime que l'on ne peut tout simplement pas tolérer que des équipes de secours, qui souhaitent elles-mêmes sauver des vies, deviennent des cibles. L'ONU doit montrer clairement que ces actes de violence ne resteront pas impunis. Les étendards de l'ONU, de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent être respectés.

L'assistance humanitaire doit aujourd'hui relever les problèmes que posent de nombreuses situations d'urgence complexes. Ces problèmes doivent être réglés sur la base des principes de la neutralité, de l'impartialité et de l'humanité; l'aide humanitaire ne doit pas être politisée. Lorsque nous sommes appelés à faire la preuve de notre solidarité, nous devons disposer des moyens financiers nécessaires. Nous sommes toutefois également appelés à nous attaquer aux causes profondes de nombreuses catastrophes, telles que la misère, l'accroissement démographique, les luttes civiles et ethniques. Les déséquilibres entretiennent la pauvreté; ils ne sont pas seulement injustes, ils sont dangereux.

Quarante-cinq ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, auquel nous accordons une importance toute particulière. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue en juin 1993, a été un événement très important, et nous savons tous à quel point il a été difficile d'adopter la Déclaration de Vienne et le Programme d'action. Ce texte ne peut constituer une étape

dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies que s'il est suivi d'une action déterminée par l'Assemblée générale, dans l'esprit de la Déclaration de Vienne. A notre avis, il est absolument essentiel que le Centre des droits de l'homme reçoive les ressources qui lui permettront de s'acquitter de ses tâches de façon encore plus efficace. En outre, la création du poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme est une initiative louable, et l'Assemblée générale doit le ou la doter d'un mandat solide dans le cadre des structures déjà existantes.

Personne n'ignore que la situation financière de l'Organisation des Nations Unies est désastreuse. Dans son intervention du 26 août, le Secrétaire général a donc présenté les mesures initiales à prendre pour s'attaquer à cette crise. Les mesures prises par le Secrétaire général semblent inévitables, et nous espérons qu'elles n'auront pas d'incidences négatives sur les activités de l'Assemblée générale. A notre avis, il est indispensable que l'Assemblée générale prenne des mesures urgentes afin de prévenir toute autre détérioration, qui pourrait avoir des conséquences graves. Tous les Etats doivent s'acquitter ponctuellement et intégralement de leurs quotes-parts au budget et les arriérés doivent être versés intégralement et promptement. Il convient d'examiner en détail et rapidement les propositions visant à assurer une utilisation rationnelle des ressources et à établir une responsabilité financière satisfaisante au sein de l'ONU. Enfin, il semble qu'une réforme d'ensemble du secteur financier soit nécessaire. Toutes les suggestions qui pourraient contribuer à cet objectif, notamment celles que contient le rapport Volcker-Ogata, doivent être étudiées avec toute l'attention requise.

On a beaucoup parlé des changements qui sont intervenus depuis la fin de la guerre froide. Malheureusement, nous ne pouvons pas dire que tous ces changements ont été positifs. Au grand regret et au grand désarroi de toute la communauté internationale, nous avons continué d'assister au déclenchement d'un grand nombre de conflits ethniques et nationaux, qui infligent des souffrances indicibles à des personnes innocentes. Il doit y avoir un meilleur moyen pour le monde de gérer ses affaires. Même si les tensions à l'intérieur des communautés et entre elles font inévitablement partie de la condition humaine, il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de trouver les moyens de les désamorcer de façon pacifique et sans effusion de sang.

Dans ce contexte, je voudrais brièvement évoquer à nouveau une idée qui pourrait nous faire avancer dans la bonne direction et que j'avais lancée lorsque j'ai eu le grand honneur de prendre la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, peu de temps après l'adhésion du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. A cette occasion, je m'étais permis de

suggérer que le principe de l'autodétermination pourrait constituer une base sur laquelle fonder certaines solutions. La valeur de ce grand principe a été pleinement démontrée dans le contexte traditionnel de la décolonisation. Mais il ne doit pas se limiter à ce contexte. Appliqué également à des communautés existant à l'intérieur des Etats et leur permettant d'avoir différents niveaux d'autonomie, selon leur situation particulière, ce principe pourrait peut-être désamorcer bon nombre de tensions qui sont une source importante de conflits. Ces idées, replacées dans un cadre approprié, apporteraient au principe de l'autodétermination une réelle dimension pratique qui, semble-t-il, lui a fait parfois défaut. Ces dispositions pourraient peut-être, par la suite, être incluses dans une convention d'application générale.

Depuis que nous avons présenté ces idées devant cette Assemblée, le Liechtenstein a été encouragé par l'intérêt qu'elles ont suscité. Nos idées sont souples, même si notre objectif - qui consiste à trouver les moyens pratiques et efficaces d'éviter, ou du moins de réduire, les tensions entre les communautés - demeure ferme. Nous avons peaufiné nos idées initiales sur le sujet, en tenant compte des commentaires faits par d'autres, et nous les avons encore développées, à la dernière session de l'Assemblée générale, tant au cours des débats de la Troisième Commission que lorsque le chef du Gouvernement a prononcé son allocution devant cette Assemblée dans le cadre du débat général.

A cette occasion, le chef du Gouvernement a annoncé que le Gouvernement du Liechtenstein allait inviter chaque gouvernement représenté à l'Assemblée, y compris les observateurs, à nommer un expert indépendant qui participerait à une réunion informelle d'experts au Liechtenstein en vue d'examiner et d'approfondir toutes ces questions. Cette réunion, à laquelle participaient des représentants de 46 Etats et d'organisations internationales et non gouvernementales, a eu lieu du 16 au 18 mars cette année. J'ai pris part moi-même à toute la réunion et je puis dire personnellement combien nous avons apprécié la contribution des participants à l'évolution de nos idées. Peut-être pourrais-je saisir cette occasion pour les remercier tous de leur participation à ce qui, pour nous, constitue un projet important et précieux.

Au cours des deux années écoulées, nous avons, de diverses manières, insisté sur notre conviction que, dans les idées que nous avons soumises, à l'origine, à l'Assemblée en 1991, la communauté internationale pourrait trouver une voie pour progresser dans sa quête des moyens permettant d'éviter le type de conflits internes qui causent des souffrances humaines toujours plus grandes et qui sont de plus en plus dangereuses pour la paix et la sécurité de notre monde. Allant de l'avant, nous avons décidé, cette année, d'essayer de faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée

un point qui permettrait un examen complet de nos idées par l'ensemble des Membres de l'Organisation. Nous sommes heureux que notre proposition ait été acceptée et figure maintenant à l'ordre du jour de cette session au titre du point 108 b), intitulé "Exercice effectif du droit à l'autodétermination par l'autonomie". Nous attendons avec impatience le débat qui va suivre et j'espère pouvoir participer personnellement à une partie au moins de celui-ci. Nous espérons qu'à la lumière de ce débat, l'Assemblée conviendra qu'il y a dans nos idées des éléments intéressants qui méritent un examen plus approfondi.

Nous ne sous-estimons pas les difficultés qui nous attendent. Nous avons conscience des points délicats de l'ensemble de cette question, en particulier aujourd'hui. Aussi importants que soient ces difficultés et ces points délicats pour certains Etats, nous sommes convaincus que les besoins de la communauté internationale sont encore plus pressants. Les dangers, les horreurs et les souffrances que peuvent engendrer les tensions entre communautés à l'intérieur des Etats - fait qui nous est tristement rappelé quotidiennement - exigent que la communauté internationale n'épargne aucun effort pour s'engager dans une nouvelle réflexion dans ce domaine, afin de trouver les moyens pratiques et efficaces de mieux promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous considérons comme un grand privilège le fait d'avoir une organisation telle que les Nations Unies, fondée sur une Charte qui renferme les idéaux les plus nobles de l'humanité. Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement de mon pays aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le chef d'Etat de la Principauté du Liechtenstein de la déclaration qu'il vient de faire.

*Son Altesse Sérénissime le prince Hans-Adam II du Liechtenstein, chef d'Etat de la Principauté du Liechtenstein, est escortée de la tribune.*

**Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

**Débat général**

**M. Dembri** (Algérie) (*interprétation de l'arabe*):

Monsieur le Président, votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session représente la juste consécration de votre longue expérience diplomatique, de vos qualités humaines appréciées de tous, ainsi que de votre engagement constant pour la promotion du dialogue et de la coopération multilatérale au service de la paix, de la sécurité et du développement. Je tiens à vous féliciter très

chaleureusement pour cet hommage mérité que la communauté internationale rend tout à la fois à votre personne et à votre pays. Je me réjouis tout particulièrement que la responsabilité prestigieuse de diriger les travaux de l'Assemblée générale revienne cette année à un fils éminent du Guyana, pays ami qui, de longue date, s'est toujours résolument placé, aux côtés de l'Algérie, en première ligne pour la défense de la cause de la paix, de la justice, du progrès et de la compréhension entre les nations.

Votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey, a mené avec persévérance et doigté une quarante-septième session pleine et productive. Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour une mission accomplie avec ouverture d'esprit et abnégation.

Je tiens également à rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général de notre Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, qui n'a ménagé aucun effort pour hisser les Nations Unies à la hauteur des défis multiples et complexes d'une période charnière de l'évolution des relations internationales. Sa vision, son courage et son esprit d'initiative lui ont gagné la considération de tous et son action persévérante porte les promesses d'un renouveau des Nations Unies que nos peuples appellent de tous leurs vœux.

L'Algérie souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Etats Membres de notre organisation et se félicite de leur participation à l'oeuvre collective de paix et de développement inscrite dans la vocation même des Nations Unies.

Ces dernières années l'histoire du monde s'est accélérée. Des transformations rapides et profondes ont mis à bas l'ordre international longtemps figé par la guerre froide. Or, loin d'évoluer résolument vers la réalisation d'une société internationale organisée, ces transformations révèlent, dans leur expression actuelle concrète, d'inquiétantes manifestations d'éclatement. En effet, le monde se transforme sous nos yeux sans qu'apparaissent clairement les lois de son évolution. Cette dynamique et les grands bouleversements qu'elle engendre ont déjà dessiné une nouvelle configuration géopolitique dans de nombreuses régions du monde et refaçonné le destin de nombreux peuples. Face à une telle évolution, où les rapports interétatiques sont bousculés par la multiplication des acteurs, des enjeux et des moyens de l'action internationale, un effort collectif pour recomposer le savoir et les pratiques s'impose. L'ordre mondial doit être repensé. Nous devons en tant que communauté des nations être à même d'assurer la maîtrise des changements qui se produisent et des tendances lourdes qui en émergent. Mais ce que nous devons retenir le plus de ces pulsions de l'histoire en cette période de transition où les désordres et l'émergence de nouveaux risques globaux sont manifestes, ce sont certes les

espoirs et les promesses d'un nouvel ordre à bâtir mais aussi les drames effroyables d'un vécu quotidien qui ne peuvent nous laisser indifférents.

De fait, malgré ses promesses potentielles de promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales dont il est virtuellement porteur, l'ordre mondial en gestation recèle encore trop de foyers de conflits anciens. Bien plus, de nouveaux conflits naissent et s'élargissent. Les tensions ne cessent de s'exacerber entre communautés ethniques et religieuses. Des régions, voire des continents entiers restent enfermés dans une dramatique marginalisation. Le droit à l'autodétermination continue ici et là d'être bafoué. La faim et la pauvreté s'étendent. Les déséquilibres de l'économie mondiale s'accroissent. Toutes ces situations constituent autant de défis qui interpellent la communauté internationale et commandent une action urgente et concertée. Il nous appartient donc, et c'est là le défi commun et solidaire de toutes les nations que lie une interdépendance de plus en plus étroite, de faire en sorte que les idéaux de justice et de paix prévalent; que les nouvelles possibilités ouvertes pour le règlement de certains conflits régionaux et pour un désarmement général et complet débouchent sur des démarches intégrées qui éliminent les facteurs à l'origine de ces conflits et favorisent du même coup la promotion du développement économique et social, condition incontournable pour la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi il est utile de souligner ici que l'"Agenda pour la paix" (A/47/277), dont l'importance est partout saluée, n'atteindra ses objectifs que s'il s'accompagne d'un agenda pour le développement, car la paix et le développement sont intimement liés et les conflits prennent trop souvent racine dans les inégalités et la pauvreté. A l'évidence, l'avenir du système de sécurité collective que nous voulons bâtir dépendra dans une large mesure de notre capacité à réaliser un consensus sur les différents aspects contenus dans l'"Agenda pour la paix". C'est dire qu'il nous faut poursuivre d'une manière collective l'examen de certains aspects du rapport du Secrétaire général sur lesquels subsistent encore des différences d'appréciation ou qui appellent un développement plus ample et un examen plus approfondi.

Les progrès encourageants enregistrés en matière de renforcement de la capacité de l'ONU à mener avec succès une diplomatie préventive active et des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, méritent d'être salués. Mais beaucoup reste à faire dans ce domaine pour tirer profit davantage de toutes les leçons de l'expérience acquise par notre Organisation et pour veiller constamment à inscrire scrupuleusement la démarche dans la fidélité aux buts et principes de la Charte de l'ONU. L'Algérie qui s'honore de sa participation active et concrète aux opérations

de maintien de la paix, se fera un devoir de continuer à assumer sa part dans cette oeuvre collective de paix.

La restructuration, la revitalisation et la rationalisation des structures des organes et des méthodes de travail des Nations Unies, ont réalisé des progrès notables. Mais ce processus n'est pas une fin en soi; il ne produira ses pleins effets que si les Etats Membres, et particulièrement les pays développés, renouvellent et renforcent leur engagement vis-à-vis de l'ONU ainsi que leur appui politique et matériel à ses activités notamment dans le domaine économique et social.

C'est cette vision rigoureuse et responsable que mon pays ne cesse de promouvoir dans tous les cadres de concertation auxquels il participe. Ainsi, l'Algérie identifie-t-elle sa propre action aux efforts du Mouvement des pays non alignés visant à promouvoir une plus grande démocratisation de l'ONU et un meilleur équilibre entre ses organes. A notre avis, le moment est venu d'engager une réflexion collective en vue d'une réforme du Conseil de sécurité afin d'en élargir la composition, d'en améliorer les méthodes de travail et de le rendre comptable de son action auprès de l'ensemble de la communauté internationale au nom de laquelle il prend ses décisions. Un Conseil de sécurité plus représentatif, plus transparent et plus ouvert aux vues et aux préoccupations de tous; une Assemblée générale qui assume pleinement un rôle d'animation, d'articulation et de contrôle, un système des Nations Unies plus cohérent et complémentaire dans l'accomplissement de ses missions de développement; tels sont les trois axes de travail à même de conférer au cinquantième anniversaire de notre Organisation une portée politique et un contenu opérationnel significatifs d'un nouveau départ. La crédibilité de l'ONU et l'efficacité de son action sont à ce prix. Tout comme le sont également la paix, la sécurité et la coopération internationales.

Les actions initiées par mon pays, tant au plan national que régional, sont animées de l'idéal de paix, de justice et de coopération. L'entreprise de rénovation nationale dans laquelle l'Algérie s'est engagée pour restaurer la stabilité politique, consolider le processus démocratique, relancer la croissance économique et instaurer l'Etat de droit, traduit une volonté d'assurer à tous les Algériens la sécurité et le bien-être dans une société juste, moderne et démocratique.

Aussi, le combat que nous menons contre le terrorisme et les efforts que nous déployons pour renouveler les bases de la croissance procèdent-ils de la même préoccupation : répondre aux attentes de notre peuple en rétablissant l'autorité de l'Etat et en assurant les conditions d'une transition systémique qui permettent une évolution stable et cohérente vers l'économie de marché, au moyen de réformes viables et ordonnées.

Cette entreprise d'envergure trouve son prolongement naturel dans une politique extérieure pétrie dans les principes et idéaux du non-alignement et orientée vers la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération aux niveaux régional et international.

Dans cet esprit, l'Algérie oeuvre résolument au succès du processus de construction unitaire maghrébine. La réalisation d'importants acquis qui ouvrent la voie à une meilleure exploitation des complémentarités entre les pays de l'Union du Maghreb arabe confirme que la dynamique du processus unitaire continue de mobiliser les énergies, malgré la persistance de certaines questions préoccupantes pour la stabilité régionale.

La position centrale qu'occupe notre pays dans la région, sa volonté de renforcer les synergies et d'impulser la construction maghrébine, son attachement à la légalité internationale, ont conduit l'Algérie à encourager le Royaume du Maroc et le Front Polisario à recourir à un dialogue direct, sincère et constructif à même de faciliter la mise en oeuvre du Plan de paix élaboré conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, avec le plein accord des deux parties elles-mêmes. Il importe, aujourd'hui plus que jamais, que le dialogue initié à El-Ayoun, entre le Maroc et le Front Polisario, reprenne et se poursuive à un niveau responsable.

L'Algérie espère, pour sa part, que les deux parties choisiront la voie de la raison et mettront tout en oeuvre pour régler sans attendre les questions en suspens, favorisant ainsi la tenue d'un référendum d'autodétermination libre et régulier du peuple du Sahara occidental. L'Algérie reste convaincue qu'une solution juste et durable de la question du Sahara occidental est de nature à promouvoir la stabilité et la paix dans la région. Aussi, forme-t-elle le voeu que la communauté internationale, ainsi que l'ONU et son Secrétaire général, redoublent d'efforts en vue d'assurer dans les meilleures conditions de probité et d'impartialité l'application du plan de règlement des Nations Unies, avec la pleine coopération des deux parties.

Il en est de même pour l'espace méditerranéen. En effet, l'Algérie a toujours milité pour en faire, avec la participation de tous les Etats concernés, une aire de paix, de stabilité et de coopération mutuellement avantageuse.

C'est dans ce but que nous continuons à oeuvrer pour la consolidation et l'approfondissement de la concertation politique et l'instauration de nouvelles formes de coopération dans notre région. Aussi, l'Algérie déploie-t-elle des efforts soutenus, dans le cadre d'une entreprise de codéveloppement, en vue de la réactivation du groupe des "5 + 5", qui constitue un cadre de coopération prometteur entre le Nord et le Sud en Méditerranée.

Le domaine du désarmement est celui où la fin de la guerre froide s'est traduite le plus rapidement par des retombées tangibles, quoique l'oeuvre qui reste à accomplir, tout particulièrement par les puissances nucléaires militaires, demeure considérable.

La cessation définitive de tous les essais nucléaires dans tous les milieux, ainsi que la renonciation à la mise au point de nouveaux systèmes d'armes, constituent des objectifs dont la réalisation est désormais à la portée de la communauté internationale, à moins que les puissances nucléaires n'aillent au-delà des gestes consentis jusqu'à présent et ne mobilisent la volonté politique nécessaire à cette fin. Dans cette perspective, l'Algérie note avec intérêt et espoir les propositions avancées à cette tribune, le 27 septembre dernier, par le Président des Etats-Unis d'Amérique.

L'élimination totale de toutes les armes de destruction massive est, en effet, inscrite dans la cohérence de l'histoire. La conclusion de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a montré qu'un tel objectif ne relève plus de l'utopie.

L'approche de la question du désarmement et de la sécurité et, en dernière analyse, de la paix devrait, et c'est là la conviction maintes fois réaffirmée par l'Algérie et par le Mouvement des pays non alignés, être de portée universelle et, pour être durable, envisagée sous toutes ses dimensions et non sous le seul aspect militaire. De plus, il est évident qu'aujourd'hui, dans un monde de plus en plus interdépendant, la paix et la sécurité ne peuvent être dissociées de leurs corollaires naturels que sont le développement socio-économique et la promotion de tous les droits de l'homme.

La promotion et la protection des droits de l'homme, de tous les droits de l'homme, sont une priorité pour l'Algérie. Elle se félicite dès lors des résultats éminemment positifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne, qui s'est prononcée pour une conception intégrée et globale des droits de l'homme, dont les volets civils politiques, économiques et sociaux, se renforcent et se complètent mutuellement.

L'Algérie, qui se reconnaît parfaitement dans une telle conception traverse une conjoncture qui fait obligation à l'Etat d'assurer, au premier rang des droits de l'homme, la protection du droit fondamental à la vie et à la sécurité des personnes. Dans ce contexte, le rétablissement de l'ordre public et la lutte contre le terrorisme participent de sa détermination à garantir, sur des bases saines, l'épanouissement des droits de l'homme et la construction d'une démocratie durable fondée sur l'état de droit, l'alternance et les principes républicains. Cette lutte déclarée contre le terrorisme a une dimension interne mais aussi des

aspects internationaux. C'est le lieu ici de réaffirmer que l'Algérie continuera de s'opposer avec fermeté et détermination à toute entreprise extérieure de déstabilisation et ne tolérera aucune ingérence dans ses affaires intérieures. Dans cette optique, elle estime que la communauté internationale doit affirmer sa volonté et mobiliser ses forces pour venir à bout de cette forme moderne de barbarie qu'est le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Aussi importe-t-il que nos présentes assises donnent un élan décisif à l'élaboration d'une convention internationale pour la prévention et la répression du terrorisme.

Certains conflits régionaux s'orientent sur la voie de l'apaisement et d'un règlement durable. Pour d'autres, une solution pacifique et juste tarde à se dessiner.

Au Moyen-Orient, meurtri par des décennies de souffrances et d'affrontements, de nouvelles perspectives se sont fait jour. L'Algérie a salué le récent accord entre l'OLP et Israël tout en exprimant l'espoir que cet événement constitue la première étape vers un règlement d'ensemble du conflit du Moyen-Orient, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Aujourd'hui comme hier, l'Algérie demeure attachée à l'autonomie de décision des dirigeants palestiniens qu'elle appelle à reserrer leurs rangs, tout en réaffirmant son appui et en renouvelant son soutien à l'OLP.

En cette phase cruciale pour le devenir de la région, l'Algérie considère que la responsabilité de la communauté internationale continue d'être pleinement engagée pour l'édification de la paix. Celle-ci, pour être authentique et durable, se doit d'être globale et de se traduire par la satisfaction des aspirations nationales du peuple palestinien et la restitution de tous les territoires occupés par Israël, y compris Al Qods Al Charif.

Pays arabe, l'Algérie est naturellement partie prenante au devenir du monde arabe. A cet égard, l'élimination des séquelles de la guerre du Golfe doit pouvoir ouvrir la voie à la réconciliation interarabe que nos peuples appellent de tous leurs vœux. Dès lors que l'Iraq a entrepris de satisfaire pleinement à toutes les obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité, dès lors également que la légalité internationale a consacré le cadre géographique susceptible d'asseoir les bases d'un voisinage pacifique entre l'Iraq et le Koweït, il faut espérer que les questions humanitaires pendantes trouveront rapidement leur solution afin que la conscience collective des peuples arabes puisse définitivement dépasser la meurtrissure de la guerre du Golfe.

Mon pays tient également à réaffirmer son appui au Gouvernement des Emirats arabes unis dans sa démarche légitime pour rétablir sa souveraineté sur ses trois îles sous occupation étrangère au mépris de toute légalité.

L'Algérie accueille avec espoir l'évolution positive qui se poursuit en Afrique du Sud malgré la persistance de la violence et des dangers qu'elle recèle pour la paix. L'accord sur la mise en place du Conseil exécutif de transition est à cet égard un événement porteur de promesses pour l'avènement rapide d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. L'appel lancé en cette enceinte en faveur de la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud par le Président Nelson Mandela témoigne une fois de plus du sens élevé des responsabilités qui l'anime et illustre le progrès réalisé dans le démantèlement pacifique de l'apartheid. Cette évolution mérite toute l'attention de la communauté internationale, qui doit déployer des efforts accrus pour contribuer à mettre fin aux violences interethniques et mobiliser les moyens à même de permettre aux forces démocratiques de prendre part efficacement aux échéances électorales tant attendues.

L'Algérie suit également avec beaucoup d'attention les développements dans plusieurs pays africains frères et encourage les efforts de paix des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et des organisations sous-régionales compétentes. Elle enregistre avec satisfaction les progrès accomplis au Mozambique, au Rwanda et au Libéria, et exprime le souhait que ces pays surmontent leurs difficultés avec l'aide de la communauté internationale pour consacrer leurs énergies à la reconstruction et au développement. Elle appelle de ses vœux un retour à la paix et à la concorde en Angola, conformément aux accords conclus entre les deux parties et aux décisions du Conseil de sécurité qui a clairement situé les responsabilités.

La violence qui continue en Somalie, et notamment à Mogadiscio, est un sujet de grave préoccupation. Elle vient rappeler la nécessité de mener de pair l'action humanitaire et la promotion d'une solution politique. Le drame somali symbolise plus que jamais la marginalisation de l'Afrique dans les relations internationales et témoigne des effets tragiques de la parcimonie apportée par la communauté internationale dans le traitement des besoins avérés de développement économique et social en Afrique.

La tragédie en Bosnie-Herzégovine représente un défi à la conscience universelle. En dépit de multiples résolutions du Conseil de sécurité, l'acquisition de territoires par la force, l'épuration ethnique, le mépris de toutes les normes du droit international, continuent de prévaloir sur le terrain. Faute d'une action ferme de la communauté internationale, le démembrement de la Bosnie-Herzégovine, Etat Membre des Nations Unies, est en voie d'être mené à

terme au détriment de la paix et de la stabilité de ce pays et de toute la région. L'Algérie exprime sa solidarité avec le peuple bosniaque, et particulièrement avec sa composante musulmane victime d'exactions inqualifiables, et en appelle à la communauté internationale pour rejeter le fait accompli imposé par l'agression et sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine.

Préoccupante par ses aspects politiques et sécuritaires, la scène internationale l'est tout autant par la persistance de la récession mondiale, la dégradation de la situation économique dans les pays en développement et les graves incertitudes liées aux mutations qui affectent en profondeur les relations économiques internationales.

Au moment où le monde, devenu objectivement interdépendant, aborde une transition historique complexe et risquée, il n'est plus permis que se perpétue le déficit de communication entre le Nord et le Sud. L'impératif d'universalité de la paix, de la sécurité et du développement nous interpelle avec force sur l'évolution de la situation dans les pays du Sud : la plupart d'entre eux sont confrontés aux défis de la mondialisation avec des économies singulièrement fragilisées par le poids écrasant de leur endettement extérieur, la précarité de leurs équilibres internes et un environnement économique international des plus adverses.

De fait, l'érosion de la coopération multilatérale, les conflits d'intérêts entre les pôles économiques dominants et l'impact contraignant de décisions économiques trop souvent exclusives et égoïstes, rendent beaucoup plus ardues et aléatoires les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir leur croissance économique et procéder aux transformations structurelles imposées par les exigences de leur développement.

Aussi, est-il impérieux de répondre d'une manière concertée aux nécessités d'une restructuration ordonnée des relations économiques internationales et ce, par la mise en place de mécanismes coordonnés de régulation et de fonctionnement de l'économie mondiale.

Dans cette perspective, il importe que les questions de la dette, du tarissement des flux de technologies, de capitaux et d'investissements directs vers les pays du Sud, de la baisse continue des prix des produits de base, de la détérioration des termes de l'échange et de l'accès aux marchés, soient placées au centre des préoccupations de la communauté internationale en vue de leur donner des solutions durables.

Cette entreprise collective et solidaire, qui souligne fortement le devoir d'ajustement incombant aux pays

développés, s'avère indispensable si l'on veut tout à la fois relancer l'économie internationale sur des bases équitables et équilibrées et permettre aux pays en développement de tirer les bénéfices attendus de leurs réformes économiques. Elle donnerait ainsi tout leur sens aux sacrifices que font les pays en développement pour procéder aux restructurations indispensables à la relance de leurs économies et à leur intégration à l'économie mondiale. Ceci permettrait également à la communauté internationale de tirer les leçons de l'expérience acquise en matière de traitement de l'endettement et des programmes d'ajustement structurel. Ceci favoriserait enfin la création de véritables conditions de marché dans les pays en développement.

Le Sommet de Rio de Janeiro a prouvé que la protection de l'environnement ne saurait se concevoir en dehors de la promotion d'un développement durable et d'une croissance soutenue dans les pays en développement. Il s'agit aujourd'hui d'aller résolument vers la réalisation de cet objectif et d'inscrire le développement durable dans l'agencement du nouvel ordre mondial.

La tenue, en 1995, d'un Sommet mondial du développement social, où les problèmes de la sécurité humaine seront abordés, incitent à oeuvrer en faveur d'un dialogue international sur les incidences et les modalités de la transition dans le monde. L'Organisation des Nations Unies, comme les institutions de Bretton Woods, doivent s'imprégner de cette nouvelle problématique et contribuer à l'élaboration d'un nouveau cadre de réflexion et de proposition pour mieux guider l'évolution du système international. Cette entreprise pourrait paraître difficile. Elle est néanmoins indispensable pour une plus grande compréhension de ce nouvel ordre mondial que nous voulons équilibré, juste et consensuel. Elle trouve aussi sa justification dans le soutien que nous voulons apporter aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies visant à élaborer un agenda pour le développement.

A l'heure où notre organisation fait face à des défis multiples et urgents, le processus de réforme, de restructuration et de revitalisation en cours des Nations Unies revêt une importance particulière. Restructurer le Secrétariat et les secteurs économique et social, revitaliser le Conseil économique et social (ECOSOC), relancer les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont des tâches qui devraient conférer à l'action multilatérale davantage de crédibilité et d'efficacité.

Cette oeuvre s'intègre dans la vaste entreprise d'authentification et d'adaptation des Nations Unies aux

défis d'aujourd'hui et de demain et exige la contribution de tous. Cette entreprise se nourrit de la foi des peuples des Nations Unies en une humanité indivisible; elle doit fatalement être couronnée de succès dès lors que notre organisation, plus démocratique et plus efficace, sera le centre actif et le catalyseur de la promotion d'un développement homogène et équitablement partagé, et enfin, le socle d'une paix bâtie universellement.

**M. Suleimenov** (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux félicitations qui vous ont déjà été adressées pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session et de vous souhaiter beaucoup de succès dans vos travaux.

Au nom du Gouvernement de la République du Kazakhstan, je tiens à transmettre nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple ami de l'Inde à la suite des énormes pertes humaines et matérielles causées par le tremblement de terre destructeur du 30 septembre.

La présente session se tient alors que les réalités internationales reflètent avec justesse les tendances extrêmement contradictoires qui existent au sein de la communauté internationale. D'une part, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le début de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins de l'évolution dynamique des relations internationales ainsi que de l'activité accrue de l'ONU pour trouver une solution aux problèmes économiques, sociaux et écologiques de la planète et pour promouvoir la paix et la sécurité. Il faut très certainement inclure, parmi les succès incontestables de la diplomatie multilatérale, l'accord intervenu récemment au Moyen-Orient. D'autre part, nous devons dire avec regret qu'aucun accord n'a encore été conclu pour faire cesser les hostilités dans l'ex-Yougoslavie, que la tension monte en Somalie et que de nombreux conflits continuent de couvrir dans un certain nombre de républiques de l'ancienne Union soviétique.

Nous avons étudié de près le rapport du Secrétaire général (A/48/1) sur l'activité de l'Organisation et nous partageons sa conclusion principale, à savoir que pour parvenir à des résultats durables il faut à tout prix passer à un autre niveau de volonté et de réalisme politiques.

Le Président des Etats-Unis, M. Clinton, a souligné dans la déclaration qu'il a faite le 27 septembre que l'ONU ne peut tout simplement pas se laisser entraîner dans chacun des conflits qui éclatent dans tous les coins du monde. C'est l'évidence même. Mais il est tout aussi évident que l'ONU est, aujourd'hui, et restera dans un avenir proche, l'instance en laquelle l'humanité, c'est-à-dire toutes les nations et tous

les peuples du monde, placent ses espoirs de paix, de développement et de promotion des droits de l'homme.

Dans ces conditions, nous pensons qu'il est nécessaire de prendre un ensemble de mesures concrètes visant à accroître l'efficacité de l'Organisation. Nous croyons qu'outre une définition plus nette des fonctions des principaux organes de l'ONU, l'élimination des doubles emplois dans leurs activités et un financement approprié des opérations de maintien de la paix de l'Organisation, il est grand temps d'examiner la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que cette mesure permettra à l'ONU de répondre de manière plus rapide et objective aux nouveaux et dangereux défis de l'époque et aux explosions de violence, quel qu'en soit le lieu.

Les dures réalités de l'ère de l'après-affrontement ont mis en lumière la nécessité urgente de réorienter les efforts déployés par la communauté mondiale pour éliminer le risque que des différends au sein d'un Etat ou entre Etats dégénèrent en conflits militaires. Si nous ne parvenons pas à régler les différends à l'étape initiale, nous ne recueillerons que des fruits semblables à ceux recueillis dans l'ex-Yougoslavie, dans le Haut-Karabakh et au Tadjikistan. D'où la confirmation, une fois encore, du bien-fondé de l'idée de diplomatie préventive développée par M. Boutros Boutros-Ghali dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix". La paix ne pourra être réalisée et maintenue que si l'on prend des mesures préventives fondées sur la coopération mondiale et régionale entre nations.

Tels sont les éléments de base qui sous-tendent l'idée de créer un système de sécurité collective en Asie, dans le cadre de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie. Comme on le sait, cette initiative a été présentée de façon détaillée par le Président de la République du Kazakhstan, M. Nazarbaïev, il y a un an, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Afin d'en encourager la réalisation, le Kazakhstan a accueilli deux séries de réunions d'experts dans le cadre des préparatifs de la Conférence, qui ont eu lieu cette année à Alma-Ata et qui ont donné des résultats encourageants. A l'heure actuelle, 25 Etats de la région participent aux travaux de la Conférence. Je saisis cette occasion pour inviter d'autres Etats concernés par le renforcement des mesures de confiance en Asie à se joindre à nos efforts. Je crois que nous devons aujourd'hui nous employer plus résolument à cerner les problèmes liés à cette initiative. Je pense notamment aux préparatifs de la conférence des ministres des affaires étrangères des Etats d'Asie qui, de l'avis d'experts, pourrait se tenir en 1994.

Nous notons avec satisfaction que l'idée d'une coopération régionale en Asie a été avalisée par le Secrétaire

général, M. Boutros Boutros-Ghali, et qu'elle a reçu un large écho à l'ONU, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à l'Organisation de la Conférence islamique et à la Ligue des Etats arabes. L'accueil favorable dont a bénéficié notre initiative renforce notre confiance dans ses chances de succès et souligne la signification qu'elle revêt pour la cause de la paix en Asie.

En effet, les Etats de la région de l'Asie sont tout autant concernés par la prévention et le règlement pacifique des conflits que par la prévention de l'émergence de nouveaux foyers de tension aux niveaux régional et mondial. A titre d'exemple, je mentionnerai la création des Forces de la coalition, composées de membres de la Communauté d'Etats indépendants, qui agissent en tant qu'élément de dissuasion dans le conflit tadjik. Les unités militaires communes de la Russie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan ont réussi à limiter considérablement l'ampleur de l'affrontement militaire, à sauver des milliers de civils et à secourir des centaines de milliers de réfugiés. A cet égard, la République du Kazakhstan, de concert avec d'autres Etats de la Communauté, demande que soit appuyé notre appel conjoint en faveur de la reconnaissance des Forces de la coalition de la CEI en tant que force de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région.

Un autre aspect important de l'étroite coopération qui existe entre les Etats d'Asie est la coordination de leurs efforts en matière d'environnement. Les graves problèmes écologiques du Kazakhstan sont bien connus. Le premier d'entre eux est le problème de la mer d'Aral. La situation critique dans la région de l'Aral a été examinée à plusieurs reprises lors de différentes conférences internationales et de réunions de chefs d'Etats. Nous disposons donc désormais d'une série de documents qui énoncent des solutions stratégiques et à court terme du problème. Nous signalons en particulier la signature de l'Accord sur les activités communes pour la préservation de la mer d'Aral et la réhabilitation écologique de la région, et le Statut du Fonds international de préservation de la mer d'Aral. Toutefois, nous sommes convaincus que les incidences de cette tragédie écologique dépassent largement le cadre régional. Aujourd'hui, seuls les efforts de la communauté mondiale peuvent permettre de trouver une solution à ce problème. C'est pourquoi nous appuyons la proposition du Président de la République de l'Ouzbékistan, M. Karimov, de créer une instance spéciale de l'ONU, éventuellement une commission des Nations Unies sur la mer d'Aral.

Le renforcement des relations intergouvernementales au sein de la CEI constitue un autre aspect prioritaire de la politique étrangère de notre république. Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle, aucun membre de la Communauté n'est réellement en mesure de mener une politique intérieure et étrangère indépendamment de celle des

autres membres. Dans ce contexte, le Président de la République du Kazakhstan, M. Nazarbaïev, a proposé à plusieurs reprises des mesures concrètes visant à renforcer l'espace économique commun et à garantir la stabilité sociale et politique sur une base collective.

Lors de la récente réunion des chefs d'Etats de la Communauté à Moscou, une union économique de la Communauté a été mise en place dans le but de coordonner les politiques des Etats membres dans différents domaines. Cela répond aux intérêts de chacun des membres de la Communauté.

Le Kazakhstan continuera de contribuer efficacement à l'intégration des membres de la Communauté. Nous sommes fermement convaincus que tous les problèmes politiques nouveaux et les situations de conflit doivent être réglés de façon constructive et civilisée. Telle est l'essence des deux récentes déclarations faites par le Président Nazarbaïev à propos de la situation grave que connaît actuellement la Fédération de Russie.

Notre Etat conduit une politique étrangère diversifiée, et l'accroissement de la coopération dans tous les domaines et avec tous les pays est de la plus haute importance stratégique pour nous. Après la signature du Protocole de Lisbonne, le 23 mai 1992, la République du Kazakhstan, avec d'autres Etats successeurs de l'URSS, a été reconnue en tant qu'Etat partie au Traité START I et s'est engagée à adhérer au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etat non nucléaire. Des négociations sont actuellement en cours avec un certain nombre de pays sur la coopération en ce qui concerne l'aide à apporter au Kazakhstan pour qu'il remplisse ses engagements d'éliminer les armes stratégiques offensives.

Dans ce contexte, je partage l'opinion de mon collègue ukrainien, M. Zlenko, sur l'extrême complexité du problème. Selon nous, le Kazakhstan aurait besoin de fonds considérables pour atteindre cet objectif : 2 milliards de dollars des Etats-Unis environ, une somme qui n'est pas facile à trouver dans notre budget national. Ces fonds sont nécessaires pour financer le coût représenté non seulement par le démantèlement des armes nucléaires, mais aussi par l'élimination des conséquences des essais nucléaires du Centre d'essais au sol de Semipalatinsk et le règlement du problème de la mer d'Aral.

En ce qui concerne le problème de l'élimination des conséquences des essais nucléaires à l'ancien Centre d'essais au sol de Semipalatinsk, j'aimerais attirer l'attention sur l'ampleur des dommages causés à la santé des populations d'une vaste région ravagée par 466 essais dans tous les milieux. A des degrés divers, près d'un demi-million de citoyens du Kazakhstan ont subi les conséquences

extrêmement dangereuses de ces essais nucléaires. Il est donc tout à fait compréhensible que le Kazakhstan appuie de tout coeur une interdiction générale et complète des essais nucléaires.

L'un des domaines actifs de la politique étrangère du Kazakhstan est la coopération avec la CSCE et le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord. Les possibilités d'une participation plus régulière et plus active du Kazakhstan aux activités de la CSCE ont été débattues en particulier avec la Présidente de la CSCE, Margaretha af Ugglas, Ministre des affaires étrangères de la Suède, à l'occasion d'une visite de la délégation de la CSCE à Alma-Ata, en juin dernier.

Notre politique étrangère peut être d'une manière générale maintenant qualifiée de dynamique et active. L'adhésion à l'Organisation des Nations Unies a permis au Kazakhstan de s'engager activement dans la vie internationale, comme le montre notre adhésion à 20 organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Fonds monétaire international (FMI), et autres. L'adhésion de la République à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), à la Commission économique pour l'Europe (CEE) et à d'autres organisations internationales est présentement à l'examen.

Les réformes internes au Kazakhstan se déroulent conformément aux traités internationaux auxquels il a adhéré. Malgré de grandes difficultés économiques, qui sont communes à divers degrés aux Etats de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques, une solide base juridique aux fins de réformes économiques a été constituée dans notre république.

Le Parlement du Kazakhstan a déjà adopté des lois destinées à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, à attirer et à protéger les investissements étrangers et à libéraliser le commerce extérieur. La base juridique de l'activité commerciale extérieure prévoit la réduction graduelle des différents droits de douane à l'importation et à l'exportation, ainsi que l'élimination des barrières qui avaient été imposées au libre-échange pendant la période de transition en raison des circonstances particulières de cette époque. Bien entendu, ces transformations s'échelonnent sur plus d'un an ou deux, mais le Kazakhstan a l'intention de les appliquer le plus rapidement possible.

Le Kazakhstan attire maintenant les entreprises internationales. A la suite de marchés conclus avec Chevron et d'autres importantes sociétés étrangères, qui ont montré au

monde international des affaires que le Kazakhstan est désireux d'attirer les investissements étrangers sur une base mutuellement profitable et de leur garantir un environnement favorable, les courants d'investissements étrangers dans l'économie de la République se sont constamment accrus, ce qui assurera, espérons-nous, le succès de nos réformes.

Il est manifeste qu'au moment où notre République se rapproche de la communauté mondiale et se déclare prête à s'y joindre en tant que membre égal et respecté, elle doit affirmer son attachement aux principes internationalement reconnus des droits de l'homme. La Constitution de la République du Kazakhstan, adoptée en janvier 1993, reconnaît, conformément aux normes internationales, la primauté des droits et libertés de l'individu et place la primauté des intérêts de l'individu au-dessus de ceux de l'Etat et de la société, proclame les notions de paix civile et d'harmonie ethnique, et d'égalité de toutes les nations et de tous les groupes ethniques qui vivent dans la République. Je veux souligner que le Kazakhstan est le seul parmi les Etats qui ont récemment émergé après les événements survenus dans l'ex-URSS dont la programmation radiophonique et télévisée est diffusée dans six langues différentes, où les journaux et les périodiques sont publiés dans sept langues et où les écoles dispensent une éducation en 18 langues.

L'attachement du Kazakhstan au principe des droits égaux pour tous les groupes ethniques en matière de développement économique et social a été clairement exprimé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier. Les documents adoptés à cette Conférence aideront certainement dans une grande mesure à faire respecter les droits de l'homme sur les plans national et international.

Toutefois, l'application des droits et libertés de l'homme est un processus lent et graduel qui dépend de beaucoup de facteurs tels que le niveau de développement économique et politique de la société, les priorités idéologiques, la mentalité nationale, et ainsi de suite. Il est donc inadmissible que certaines personnes s'arrogent la responsabilité de fixer les normes des droits de l'homme en utilisant leur propre interprétation de cette notion comme d'un instrument de pression sur certains pays dans le cadre de questions liées aux relations bilatérales ou multilatérales.

Dans ce contexte, le Kazakhstan, tout en appuyant les efforts faits pour affirmer la nature universelle des droits de l'homme, estime qu'il convient de tenir compte des conditions nationales particulières à chaque membre de la communauté mondiale. Le problème des droits de l'homme n'est pas seulement urgent, il est délicat, et il nécessite donc une méthode d'approche extrêmement prudente et équilibrée. C'est ce qui détermine la politique ethnique interne de notre pays, un Etat dont la stabilité même repose sur la

coexistence pacifique et mutuellement respectueuse des groupes ethniques.

La quarante-huitième session de l'Assemblée générale est la deuxième session à laquelle le Kazakhstan participe en qualité de Membre à part entière de l'ONU. Malgré son adhésion encore récente, le Kazakhstan a participé activement à la promotion des relations internationales, contribué au renforcement des processus d'intégration, et présenté ses propres idées sur la façon d'améliorer l'Organisation.

Je tiens à rappeler que nous sommes prêts à contribuer activement aux travaux de l'Organisation et à appuyer toutes les initiatives destinées à mettre en valeur la coopération internationale et à réaliser la paix et l'harmonie sur le plan international.

En même temps, je tiens à souligner que l'ONU est aujourd'hui une instance internationale qui compte 184 Etats Membres, y compris ceux qui, comme le Kazakhstan, viennent tout juste d'obtenir leur indépendance. L'accroissement considérable du nombre de Membres ces dernières années a eu pour effet, à notre avis, d'élargir la gamme et la diversité des opinions dans l'Organisation ainsi que d'accentuer le pluralisme des méthodes d'approches pour l'analyse des événements politiques internationaux. Pour réaliser le consensus aujourd'hui, nous devons rechercher collectivement de nouveaux principes de coexistence pour les Etats au sein de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'amélioration et l'adaptation de l'Organisation au changement rapide qui survient dans les réalités de la vie moderne.

C'est pourquoi nous demandons à tous les Etats Membres de l'ONU d'examiner notre proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, qui aurait pour but d'élargir la portée et le potentiel de la diplomatie préventive, de favoriser les droits de l'homme et de rehausser le rôle de l'ONU dans un monde interdépendant et intégré.

Nous croyons qu'à la veille du cinquantième anniversaire de l'ONU, il serait particulièrement utile de discuter des nouveaux défis auxquels l'Organisation doit faire face et des nouveaux objectifs auxquels elle doit parvenir.

*La séance est levée à 12 h 50.*

---